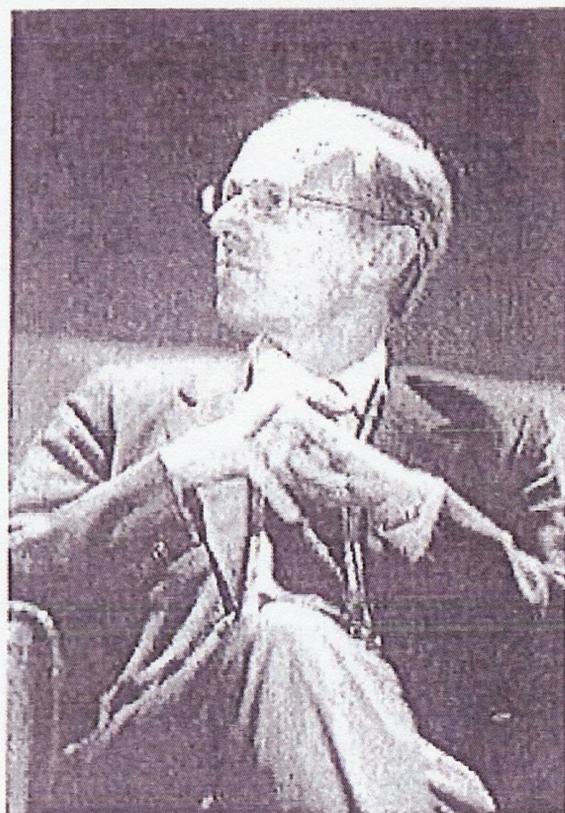


14.09.2012

## Un échange quasi automatique



Avec l'accord trouvé à Bruxelles, Luc Frieden et la place financière peuvent pour l'instant souffler. (Photo archive)

2010-12-07 18:16:00

Les pays européens ont trouvé un compromis en matière d'échange d'information fiscale mais un compromis qui joue **en faveur du Luxembourg**. Si le principe d'échange automatique d'informations est entériné, les pays ont le droit de choisir sur quelles catégories porteront ces échanges.

De notre journaliste Delphine Dard

Dans la lutte qui oppose depuis la crise financière le Luxembourg aux autres pays européens pour la sauvegarde

partielle du secret bancaire, le ministre des Finances, Luc Frieden, a remporté hier **une grande bataille en trouvant un compromis qui satisfait tout le monde et qui débloque la situation**.

Les ministres des Finances européens se sont entendus sur un projet qui prévoit un échange automatique d'informations fiscales au sein de l'UE mais portant sur des **catégories de revenus et de capital délimitées**.

Les domaines qui ont été retenus par les ministres sont: **les salaires, les retraites, les revenus de la propriété immobilière, les rémunérations des administrateurs de sociétés**, les dividendes, les plus-values, les royalties et certains produits d'assurance vie. À partir de 2015, les pays devront échanger entre eux sur maximum cinq de ces catégories concernant leurs non-résidents. Pour tous les autres domaines, le principe de l'échange sur demande motivée par des informations précises restera la règle.

«Nous avons choisi de communiquer sur trois catégories qui n'impacteront pas le secteur de la banque privée au Luxembourg», a **expliqué hier lors d'une conférence de presse à Luxembourg, le ministre des Finances Luc Frieden**.

Le Grand-Duché communiquera donc automatiquement sur les salaires, les pensions et la rémunération de administrateurs des sociétés de non-résidents.

Preuve que le pays est satisfait de cet accord et qu'il a enterré la hache de guerre, le ministre des Finances a assuré que ces échanges automatiques d'informations auront lieu dès 2014.

«Ce compromis est un bon accord car il ne fait pas obstacle à la stratégie de confidentialité que veut aujourd'hui poursuivre le Luxembourg», a encore précisé Luc Frieden.

### **Victoire ou répit pour le secret bancaire?**

Le Luxembourg, qui a accepté le principe d'échange sur demande d'informations fiscales, tenait, pour protéger sa place financière, à ne pas être obligé d'accepter l'échange automatique d'informations.

Car si le pays ne mise plus sur le **secret bancaire pur et dur**, il souhaite aujourd'hui miser sur ce qu'il appelle désormais la «**confidentialité**» qui englobe à la fois la transparence avec les autorités fiscales d'autres pays tout en conservant le caractère privé des données des personnes. Pour autant, Luc Frieden répète depuis plusieurs mois aux acteurs de la place financière qu'il est temps pour eux d'évoluer dans le milieu de la banque privée pour proposer des solutions sophistiquées qui seront à même de séduire les clients fortunés qui cherchent du sur mesure dans un monde où l'opacité disparaît.

Si l'accord laisse le choix aux pays et entérine le principe juste de la réciprocité, à savoir qu'un pays ne devra pas envoyer plus d'informations qu'il n'en reçoit, les choses pourraient encore évoluer.

D'ici le 1er juillet 2017, la Commission européenne fera si nécessaire une proposition législative et les pays de l'UE examineront alors la possibilité d'étendre le nombre de catégories concernées par l'échange automatique d'informations de cinq à huit. Si cette éventualité reste pour l'instant très incertaine, si le Luxembourg devait en 2017 ou à l'avenir communiquer sur les dividendes ou les produits d'assurance vie détenus par ses non-résidents, le secret bancaire serait alors bel et bien enterré.

Si l'accord trouvé est donc à l'avantage du Luxembourg et de l'Autriche qui pratique aussi encore le secret bancaire, l'histoire ne dit pas pour l'instant s'il s'agit d'une victoire définitive pour la stratégie de confidentialité chère au Luxembourg ou s'il ne s'agit que d'une trêve qui laisserait le temps à la place financière de se réformer. Pour surmonter le choc.